

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le jeudi 23 janvier à 20H30

AFFICHE le :

30/01/2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne,

TRANSMIS le :

28/01/2025

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX

Absents : Mme DAUPTAIN Marie-Hélène, M. DEBCZACK Jean-Michel.

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 16

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe,
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. BAILLY Maxime,
M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle,
Mme DAUDRÉ Sybille donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège

Secrétaire : FERTÉ Nadège

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

OBJET :

Reprise de concession au cimetière

Monsieur le Maire expose qu'une ancienne administrée de notre village, qui a déménagé depuis plusieurs années nous a proposé de nous abandonner la concession qu'elle a dans notre cimetière et dans laquelle est inhumé son époux depuis plus de 20 ans. Référence de la concession : F74

Cette cession se fera à titre gratuit mais nous devons procéder aux frais d'exhumation et de réduction des cendres, 1 200 euros, avant de pouvoir la recéder à un autre administré pour une future inhumation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1/**APPROUVE** la reprise de cette concession
- 2/ **PROCEDE** aux frais d'exhumation et réduction des ossements.
- 3/Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES et le SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD

